

Image not found or type unknown



Dissolution d'une association : la désignation du liquidateur

Fiche pratique publié le 27/02/2014, vu 1310 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Pour régler la liquidation des biens de l'association dissoute, un liquidateur doit être nommé.

La nomination d'un liquidateur est soit prévue dans les statuts de l'association, soit faite lors de l'assemblée générale, soit effectuée par l'autorité administrative ou judiciaire.

[Voir le guide](#)